



CONSEIL INTERCOMMUNAL
«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens –
Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL N° 49

Séance du Conseil intercommunal
du mercredi 30 mars 2022 à Bussigny

Appel

25 délégués sont présents.

Excusés : M. Rayroud (Chavannes) - M. Raveau (Ecublens) - M. Schelling (Ecublens) - Mme Pinto (Renens) – M. Clerc (St-Sulpice)

Absents : Mme Ziegler (Bussigny) - M. Souyad (Crissier) - M. Mouelhi (Ecublens) - Mme Bras Lopes Rodriguez (Renens) – M. Gérard Duperrex (Renens)

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié comme suit est adopté à l'unanimité.

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Présentation de M. Meyer
3. Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2021
4. Présentation de M. Meyer sur son rapport d'évaluation du projet de police intégrée décentralisée REGIO
5. Communication(s) du Bureau - Correspondance(s)
6. Communication(s) du Comité de direction
7. Préavis n° 08/2021 : Quotité des indemnités des membres du Comité de Direction
8. Motions, postulats, interpellations
9. Question(s) - Divers

3. Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Présentation de M. Meyer sur son rapport d'évaluation du projet de police intégrée décentralisée Regio 2021

La présentation powerpoint de M. Meyer et les documents publiés par le Comité de Direction sont disponibles sur la plateforme du Conseil intercommunal.

Pour rappel, la vidéo de présentation de M. Meyer (réalisée pour les Syndics de l'Ouest lausannois lors de la législature 16-21) ainsi que son rapport d'évaluation avec toutes les recommandations sont également publiés sur la plateforme.

Questions & réponses au terme de la présentation de M. Meyer.

Est-ce que la population a été sondée concernant la Police de Proximité ? Est-ce que les patrouilles mixtes ont tendance à pousser les polices vers des actions plus « militaires » que de proximité ?

M. Meyer répond par la négative concernant le sondage à la population car cela ne faisait pas partie du mandat. C'est l'une des recommandations figurant dans son rapport. Le regard des citoyens sur les professionnels a permis de constater qu'il y a eu peu de perturbation. La population ne voit pas la différence sur la couleur de la pattelette. L'attente porte plutôt sur la présence immédiate de la police mais il leur importe peu de savoir de quel corps de police le collaborateur provient.

M. Meyer a eu un aperçu des échanges entre les 2 corps. En résumé, un policier de l'Ouest a contacté avec le public type des gendarmes, une population plus typée rurale avec un accueil de la police plus favorable, alors que les gendarmes ont une vision des spécificités de l'urbain et une vision très urbanisée de la population avec un rapport plus lié à de l'intervention.

Sur la dimension proximité, il y a eu des échanges et de la collaboration. L'outil utilisé dans la résolution de problèmes a été partagé et adopté. Le retour a été très favorable.

M. Jean-François Constant (Renens) demande s'il existe des indicateurs qui donnent des résultats de la collaboration. Dans la pratique, est-ce qu'il y a moins de criminalité ? Plus d'efficacité au niveau du travail ?

M. Meyer répond qu'il n'y a aucun indicateur spécifique sur la criminalité. L'évolution du taux de criminalité est complexe à mesurer. Qu'est-ce qui relève d'un effet Regio ? Ce qui ressort c'est que les aspects technique et logistique ont pu être évalués et jaugés. Le rapport se base sur l'expérience et mesure le confort dans le travail quotidien des collaborateurs qui ont pu s'exprimer.

Mme Marie-Claude Kohler (Renens) a entendu parler du projet CoRe. Dans quelle mesure ces projets sont parallèles et peuvent s'inspirer de l'un et/ou de l'autre ?

M. Meyer répond que ces deux projets ont une vie parallèle. CoRe (collaboration renforcée) a été mise en place avec 4 corps de police à la sortie du plan ORCA en juin 2020. Le projet Regio a été la source d'inspiration et la démonstration concrète que c'était possible de travailler de cette manière.

M. Meyer s'est approché des évaluateurs de CoRe pour définir ensemble les indicateurs d'évaluation. Concernant le sondage construit pour Regio, les indicateurs ont été repris quasiment à l'identique pour l'évaluation de CoRe. Le taux de réponses est très haut (69% d'avis favorables sur la consolidation de Regio et 67% pour CoRe). Le ressenti et le vécu sont similaires. CoRe est né au début de la pandémie. Un indicateur (ajouté aussi pour l'évaluation Regio) démontre que le mode de collaboration a eu un impact positif durant cette période de crise. Massivement, la décision a été plébiscitée en raison de son utilité et de sa puissance en tant que moteur de la gestion de crise. Les retours ont été congruents.

Concernant le développement de ces projets, M. Meyer n'a pas la vision mais, de son avis, il faudrait une synchronisation de ces projets. Les cadres et officiers ont ressenti une lourdeur d'avoir deux projets en même temps. Il s'agit de vérifier si l'Ouest lausannois met un coup de frein et rallie le bateau des projets ou alors si l'Ouest lausannois souhaite maintenir l'idée qu'il a une longueur d'avance par rapport à CoRe. A voir selon la vision politique à venir.

M. Jean-François Clément explique que la Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV) est en discussion afin de trouver un modèle commun. Celui-ci est perturbé par des thématiques, dont l'harmonisation des statuts qui entrave l'évolution.

M. Michael Wyssa (Bussigny) demande quand est-ce que le Conseil intercommunal aura un droit de décision ? Le Conseil a juste été informé mais il n'a jamais voté ce projet. A quel moment la décision politique va arriver, si la police de l'Ouest rejoint CoRe ou continue Regio ?

M. Clément n'a pas la réponse à ce stade. Au fil des travaux avec l'EvoPol, une information régulière sera transmise au Conseil.

En termes d'autonomie de compétences, le plan ORCA a accéléré un certain nombre de mesures et de démarches pour lesquelles il serait difficile d'expliquer aux collaborateurs que tout est terminé. Ce serait vécu comme un retour en arrière. Il ne faut pas oublier que ce serait contreproductif en termes d'attractivité du corps de stopper Regio.

M. Fabien Deillon (Prilly) trouve qu'il s'agit d'un déficit sérieux de démocratie car tout part de l'exécutif et le délibérant est négligé. Plus concrètement, ce changement d'organisation a-t-il une influence sur les statuts adoptés par les conseils communaux et qui délèguent à la POL certaines compétences ? Sommes-nous encore dans les clous statutairement ?

M. Jean-François Clément répond que la POL est soumise à des strates juridiques contraignantes de lois. Pour exemple, les gens se forment ensemble à Savatan. Un policier à la POL ne peut pas faire du judiciaire seul mais dans le cadre des patrouilles mixtes, s'il est accompagné par un gendarme, c'est possible. Les patrouilles mixtes permettent de gagner du temps en termes de prestations à la population.

M. Jeton Hoxha (Renens) est inquiet car le Conseil n'a jamais donné son approbation sur ce projet. L'ancien Comité de Direction a communiqué à ce sujet et promis que le Conseil pourrait se déterminer sur Regio. Or à ce jour, ce projet est imposé.

M. Jean-François Clément explique qu'il y a un bénéfice avec Regio. Pour exemple, la POL a accès aux fichiers cantonaux et a donc plus d'informations.

A l'époque, M. Jean-François Clément avait été heurté que les politiques n'aient pas eu leur mot à dire. Maintenant, il y a des formes de collaboration qui, clairement, sont à l'avantage de la population et de la police. Toutes les patrouilles ne sont pas mixtes. Les personnes qui ne sont pas dans le projet ne sont pas pénalisées.

M. Jeton Hoxha (Renens) veut savoir si le Conseil intercommunal va un jour voter ou non sur le projet Regio ?

M. Clément indique que les collègues du Comité de Direction répondent par la positive.

M. Cemal Yabalak (Renens) explique que M. Hoxha demande la valeur des Conseillers dans ce projet qui est avantageux pour la police et la population ? Est-ce que le Conseil a un poids de décision ou non ?

M. Jonas Kocher (Renens) regrette que Mme Béatrice Métraux n'ait pas donné sa vision sur la suite du projet Regio. Il invite les futurs députés à faire bouger les choses au sein du Grand Conseil pour avoir une vision claire sur Regio. Est-ce qu'on améliore Regio, est-ce qu'on garde ce projet ou non ? On attend une vision claire du Grand Conseil.

M. François Marchon (Bussigny) demande quel est le décalage temporel entre Regio et CoRe ?

Combien de temps faut-il pour que ces deux projets ne fassent plus qu'un ?

M. Meyer répond que la dimension temporelle qui le sépare du rapport au moment où il y était plongé ne lui permet pas de dire à quel moment se fera la rencontre.

M. Jean-François Clément explique que cela fait l'objet d'un groupe de travail. Il faut trouver un accord entre les polices communales qui respecte les besoins de chacun.

Il y a un « tronc commun » selon M. Marchon. CoRe a repris ce que faisait Regio. Il est conscient qu'il y aura toujours des spécificités. On peut imaginer que les autres polices vont rattraper « ce retard ».

M. Meyer explique qu'il y a des travaux préparatoires indispensables à l'évolution du projet. Pour exemple, l'accès à des bases de données. Techniquement cela pose un certain nombre de défis. Il y a un temps préparatoire et un délai de mise en œuvre.

M. José Birbaum (Ecublens) demande si une solution finale (CoRe et Regio) est trouvable et vivable sans une uniformisation des statuts ?

Mme Métraux, en charge du dossier, devait travailler sur le projet d'uniformisation des statuts. Le Canton a les meilleures conditions actuellement (caisse de pension, formation). Le canton aimerait que les polices communales s'alignent à lui.

M. Piller prend la parole et explique que dans le cadre de police 2000 déjà, aucun accord n'avait été trouvé entre le Canton et les polices communales (22 polices). Exemple : la Police de Nyon a des bons salaires et la Police du Nord vaudois a des salaires plus bas. Qui doit faire un effort ?

Il n'y pas que le souci du salaire... il y a les assurances, les horaires, les indemnités de fonction, de nuit, les plans de carrière, etc ... Un véritable casse-tête.

4. Communications du Bureau – Correspondance(s)

Ce jour, Mme Sophie Gosteli a reçu le rapport d'activité de la Cour des comptes et ses recommandations. Ce mail sera transmis au Conseil intercommunal.

Mme Catherine Dutoit informe que le bureau a reçu une pétition de M. Fürst intitulé « un café avec un policier ». Après lecture de cette pétition, Mme Catherine Dutoit propose de nommer une commission ad hoc de 5 membres.

Sont nommés : M. François Marchon (Bussigny) - Président de la commission, M. Jeton Hoxha (Renens), M. Yan Giroud (Prilly), M. Patrick Voegelin (Crissier), M. Naser Iseni (Ecublens).

5. Communication(s) du Comité de Direction

Le Comité de direction n'aucune communication à transmettre.

6. Préavis n° 08/2021 : Quotité des indemnités des membres du Comité de Direction

Le rapporteur de la commission, M. François Delaquais (Renens) lit le rapport de la commission de gestion.

La parole n'étant pas demandée.

A l'unanimité,

**Le Conseil intercommunal
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

1. Vu le préavis No 08/2021 du Comité de direction du 15 décembre 2021, sur la quotité des indemnités des membres du Comité de Direction ;
2. Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour;

décide

1. de porter l'indemnisation du Président du Comité de Direction à CHF 10'000.-- par année, qui sera comptabilisée dans le compte n°6000.3003.02 "Indemnités Présidence Comité de Direction";
2. de porter l'indemnisation du Vice-Président du Comité de Direction à CHF 4'000.-- par année, qui sera comptabilisée dans le compte n°6000.3003.02 "Indemnités Présidence Comité de Direction".

7. Motions, postulats, interpellations

M. Yan Giroud (Prilly) lit l'interpellation nommé « Egalité hommes/femmes à la POLouest »

Nous remercions le Comité de direction de la Police de l'ouest lausannois pour sa réponse à l'interpellation de M. Patrizia Clivaz Luchez concernant le harcèlement sexuel à la POLouest.

Nous notons avec satisfaction que l'art. 55 du règlement du personnel interdit déjà expressément et explicitement toute forme de harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, le sexisme, le mobbing, le racisme, la xénophobie et l'homophobie, et que des procédures administratives ont été ouvertes lorsqu'il y a eu suspicion de comportements déplacés.

Nous sommes également satisfaits d'apprendre que d'une part des démarches ont été entreprises afin de mandater un organisme externe et indépendant auprès duquel les personnes victimes de harcèlement sexuel puissent faire appel. Et que d'autre part, la mise sur pied d'une formation continue soit déjà en cours de réflexion sur cette question, comme sur des aspects englobant un spectre plus large en matière d'éthique et de déontologie.

Nous regrettons cependant que les effectifs de notre police soient composés aux trois-quarts de personnel masculin, un déséquilibre qui crée un contexte peu favorable au respect de l'égalité homme-femme. Nous estimons notamment que les effectifs de direction, de police-secours et de la police de proximité, presque exclusivement masculins, devraient être rapidement féminisés.

Nous nous étonnons que «La POL n'applique pas le principe de la «discrimination positive» en matière d'engagement de personnel féminin, pourtant recommandé par le Guide pour une police démocratique publié par l'OSCE. Nous nous inquiétons également du turn-over beaucoup plus important au sein du personnel féminin que parmi le personnel masculin, ce qui pourrait signifier un climat de travail détérioré pour ces premières.

D'autre part, la distribution du règlement du personnel à l'engagement et sa disponibilité sur internet ne sauraient suffire à sa promotion et à sa mise en application. Une sensibilisation active et régulière tout au long de l'engagement du personnel devrait à notre sens être entreprise. De plus, il nous apparaît clairement inadéquat de renvoyer à «la formation de base obligatoire que doivent suivre les aspirants policiers », lorsque l'on connaît les critiques dont a fait l'objet l'école de Savatan quant au traitement réservé aux aspirantes féminines. Un sérieux recadrage en matière de respect du personnel féminin nous apparaît d'autant plus important en sortie de formation.

Concernant la personne de contact interne, nous recommandons vivement que cette personne soit de sexe féminin. Et concernant le projet de formation en éthique et en déontologie, nous invitons la P0louest à y intégrer une formation spécifique aux obligations faites aux forces de l'ordre au regard des engagements internationaux de la Suisse en matière de droits humains, particulièrement dans le contexte de la lutte contre les discriminations, quelles touchent à l'égalité homme-femme, aux questions raciales ou a d'orientation sexuelle. Mais aussi plus largement aux rôles et obligations des fonctionnaires de police dans une société démocratique.

Considérant ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Comité de direction :

Quelles démarches envisagez-vous pour féminiser les effectifs de la P0louest, particulièrement au sein de sa direction et de police-secours ?

Envisagez-vous de mesures de discrimination positive à cette fin, telles que recommandées par le Guide pour une police démocratique de l'OSCE ?

La réflexion sur la mise en place d'une formation sur les questions d'égalité hommes/femmes se concrétise-t-elle ? Dans l'affirmative, quels en seront les axes ?

La personne de contact interne pour les cas de harcèlement est-elle ou sera-t-elle de sexe féminin?

Le Comité de Direction répondra à cette interpellation lors de la séance du 11 mai 2022.

8. Questions - divers

M. Fabien Deillon (Prilly) a déposé une interpellation au Conseil communal de Prilly concernant des heurts urbains. Il a reçu une réponse à ce sujet mais qui l'a laissée perplexe. Le sentiment d'insécurité est faible (3 sur 10). Il souhaite savoir comment ce sentiment d'insécurité a été mesuré ? Comment ce chiffre est déterminé ? Il souhaite connaître le coefficient et si on demande l'avis aux habitants.

Le Comité de Direction répondra à la prochaine séance du Conseil intercommunal.

M. Michael Wyssa (Bussigny) demande un retour au sujet de l'audit interne en cours à la Police de l'Ouest lausannois.

M. Clément répond que le rapport a été remis dans le courant du mois de février. Le Comité de Direction envisageait d'associer le Commandant pour établir les mesures correctrices soulignées dans le rapport. Cela n'a pas été possible car le Commandant est actuellement en arrêt maladie.

De plus amples informations seront transmises lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

Ce rapport n'apporte pas d'éléments particulièrement stigmatisants ou préoccupants. Il faudra par contre restaurer un meilleur climat de travail et avancer dans ce champ-là.

M. Jonas Kocher (Renens) demande si ce rapport d'audit sera public et/ou à disposition du Conseil intercommunal ?

M. Clément répond qu'un document sera rédigé dans le respect de la sphère privée des personnes nommées dans cet audit.

Mme Catherine Dutoit rappelle que bien que les dates des séances soient fixées à l'avance, chaque conseiller est prié d'être attentif aux horaires qui peuvent changer.

La séance est levée à 20h55.

Au nom du Conseil intercommunal :

La Vice-Présidente :



C. Dutoit

La Secrétaire :



S. Gosteli